

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 décembre 2024

Délibération CA_20241220_9

Débat d'orientations budgétaires 2025

VOTE : adopté à l'unanimité

2 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 développée ;

Considérant que l'instruction M57 est le référentiel budgétaire et comptable du SDIS depuis le 1^{er} janvier 2024 ;

DECIDE :

Article unique. Il est pris acte de l'organisation du débat sur les orientations budgétaires 2025.

FLEURET Marc